

Compte-rendu du conseil municipal

du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 18 février 2025 à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU, CAHAGNE, FOURÉ, LEBEL, LELIEVRE et PERIER et Mesdames FÉRET, STALIN.

Pouvoir : Monsieur PICARD Bastien à Monsieur LEBEL Jean-Claude.

Absents : Madame LETAILLEUR.

Nombre de membres :

en exercice	10
présents	08
votants	09

Secrétaire de séance : Monsieur PERIER Cédric

2025/01

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS : **AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°97/2023 conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 13 avril 2023 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes du territoire Lyons Andelle et à l'approbation du règlement d'attribution ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 22 juin 2023 autorisant le Président à signer les conventions de fonds de concours avec les communes retenues suite à l'appel à projet ;

Le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

2025/02

RODP TELECOMMUNICATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement des redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire intervient le premier :

- Chemin au-dessus du cimetière appartenant à la commune, prêt à monsieur GILLES Nicolas, rédiger une convention sur 3 ans.
- La préparation du budget avance, les comptes administratifs et de gestion sont concordants, les données sont les suivantes :

❖ Recette de fonctionnement -> 679 382.35€

❖ Recette d'investissement -> 261 147.45€

❖ Dépense de fonctionnement -> 679 382.35€

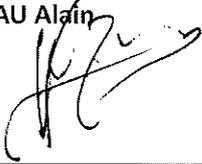
❖ Dépense d'investissement -> 261 147.45€

- Suite à la réunion de voirie du 11 février 2025, il a été annoncé que le projet de bordurage rue Planche Botté ne passera pas cette année.
- La mairie a reçu le devis de la jardinerie TRIPLET concernant l'abattage du chêne mort rue du Pont de Pierre, montant HT 2 320€ HT.
- Monsieur le maire a aidé monsieur CAHAGNE Alexis, l'employé communal, à refaire la clôture du cimetière avec des piquets, et du grillage. Un espace plus large a été prévu pour tondre.
- Il est nécessaire de prévoir de refaire le scellement de la grille sur le parking de la mairie.
- Monsieur MAUREY Hervé a transmis un mail aux communes, concernant le scrutin des futures élections municipales. Il est proposé de passer au scrutin de liste pour les communes de moins de 1 000 habitants avec obligation d'instaurer la parité, aucun panachage ne sera possible. Cette proposition doit être débattue au sénat.

TOUR DE TABLE

- Monsieur FOURE Cyrille, adjoint, évoque le fonctionnement du lave-vaisselle. Il demande s'il n'aurait pas un problème. La vaisselle est mal lavée. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Il est nécessaire de demander l'avis d'un technicien car les avis du conseil divergent.
- Madame STALIN Samya parle de l'état de la rue du Moulin de la Lieure à partir du N°14 qui est sale. Le tracteur du propriétaire des vaches, monsieur GAMBU Louis, déverse de la boue lors de son passage surtout quand il y a mauvais temps. Monsieur le Maire lui a déjà signalé.
- Monsieur LELIEVRE Olivier demande si le RIFSEP va être appliqué à l'ensemble des agents. Madame LEROUX Nathalie bénéficiant depuis 1 an de l'IFSE par rapport à son ancienneté au sein de la commune et, monsieur CAHAGNE Alexis et madame RENARD Amélie atteignant 5 ans d'ancienneté début mai, il serait envisageable de fixer un montant. Reste à voir, en fonction du budget et des charges patronales.
- Certaines personnes se sont étonnées que monsieur CAHAGNE Alexis rentre déjeuner le midi à son domicile avec le véhicule de la commune. Monsieur le maire explique qu'il lui a donné l'autorisation.

Fin de séance 19H45

BRIDONNEAU Alain 	CAHAGNE Dominique 	
FÉRET Béatrice 	FOURÉ Cyrille 	LEBEL Jean-Claude 
LELIEVRE Olivier 	PERIER Cédric 	PICARD Bastien 
LETAILLEUR Catherine	STALIN Samya 	